



*Réunion publique
du
22 Février 2011*

à 18 H 30



*Bilan de l'expérimentation de la coupure
de l'éclairage public.*



EXPERIMENTATION DE LA COUPURE NOCTURNE

15 Juin 2010

***Coupure nocturne de 01 H 10 jusqu'à 05 H 10
Quartier résidentiel sauf les ZI Sud Est (Partie Cesson
Sévigné) – ZI Peupliers/Bordage – ZI Rigourdière – ZI Atalante
(Référentiel Horloge Astrologique – Coupure de 4 H 00).***

***Article de Presse : mardi 15 juin 2010
Coupure de l'éclairage public***

A partir de cette nuit, de 1h à 5h du matin, l'éclairage public sera coupé sur l'ensemble des zones résidentielles.

La coupure nocturne et expérimentale débute cette nuit pour une durée de 6 mois.

Un bilan et un diagnostic technique seront établis et présentés aux Cessonnais en fin d'année.

Rappel : Cesson-Sévigné possède 5000 lampadaires qui consomment le quart des dépenses totales énergétiques de la ville soit autant de consommation électrique que tous les bâtiments communaux.

EXPERIMENTATION DE LA COUPURE NOCTURNE

**02 Décembre 2010 Coupure de 01 h 10 jusqu'à 05 H 10 de la ZI Sud Est (Partie Cesson) et ZI Peupliers/ Bordage.
(Référentiel Horloge Astrologique – Coupure de 4 H 00).**

Article de presse (CIM)

L'éclairage public sera coupé la nuit, à titre d'essai et à partir du 2 décembre, sur la zone industrielle Sud-Est et sur les zones des Peupliers 1 et 2 et Bordage.

Rappelons que depuis le 15 juin 2010, de 1h à 5h du matin, l'éclairage public est coupé sur l'ensemble des zones résidentielles de Cesson-Sévigné. Cette coupure nocturne et expérimentale durera 6 mois. Un bilan et un diagnostic technique seront établis en fin d'année.

Cette expérimentation est étendue, toujours de 1h à 5 h du matin, sur la zone industrielle Sud-Est et sur les zones des Peupliers 1 et 2 et Bordage.

Cesson : l'éclairage public sera coupé la nuit dans la zone industrielle

Après six mois d'expérimentation, la ville de Cesson-Sévigné tire un bilan positif de la coupure de l'éclairage public la nuit, entre 1 h et 5 h du matin, dans les rues résidentielles et du centre-bourg. Pour rappel, les 5 000 candélabres représentent le quart des dépenses énergétiques de la ville et autant que la consommation des bâtiments communaux. Selon le rapport du Conseil local à l'énergie, cette coupure d'électricité la nuit permet d'éviter l'émission de 78 tonnes de CO² dans l'atmosphère.

Cette mesure va donc s'étendre à la zone industrielle Sud-Est, ainsi qu'aux zones des Peupliers 1 et 2 et Bordage, à partir de la nuit du 2 au 3 décembre, sur la même tranche horaire. « On a informé les entreprises de la zone industrielle Sud-Est et on n'a pas eu de retour négatif », se félicite Pascal Duval, président d'Activ'Est (Association de la zone d'activités de Rennes, Chantepie, Cesson Sévigné).

**01 Janvier 2011 Coupure 15 minutes avant la référence Astrologique le matin.
Allumage 15 minutes après la référence astrologique le soir.**

Période d'éclairage avant et après coupure.

Période d'éclairage avant la coupure nocturne

Date	Heure d'arrêt	Heure de marche	Total Journée	Total Allumage	Total Extinction
22/03/2010	07:08	19:23	24:00:00	11:45	12:15
21/06/2010	06:09	22:10	24:00:00	07:59	16:01
PRINTEMPS	06:47	21:20	24:00:00	09:27	14:32
22/06/2010	06:09	22:10	24:00:00	07:59	16:01
21/09/2010	07:52	20:09	24:00:00	11:43	12:17
ETE	06:53	21:26	24:00:00	09:26	14:33
22/09/2010	07:54	20:07	24:00:00	11:47	12:13
21/12/2010	08:54	17:17	24:00:00	15:37	08:23
AUTOMNE	08:23	18:18	24:00:00	14:05	09:54
22/12/2010	08:54	17:18	24:00:00	15:36	08:24
21/03/2010	07:10	19:21	24:00:00	11:49	12:11
HIVER	08:20	18:14	24:00:00	14:06	09:53

Période d'éclairage après la coupure nocturne

Date	Heure d'arrêt	Heure de marche	Total Journée	Total Allumage	Total Extinction	Coupure
22/03/2010	07:08	19:23	24:00:00	07:15	16:45	04:30
21/06/2010	06:09	22:10	24:00:00	03:29	20:31	04:30
PRINTEMPS	06:47	21:20	24:00:00	04:57	19:02	04:30
22/06/2010	06:09	22:10	24:00:00	03:29	20:31	04:30
21/09/2010	07:52	20:09	24:00:00	07:13	16:47	04:30
ETE	06:53	21:26	24:00:00	04:56	19:03	04:30
22/09/2010	07:54	20:07	24:00:00	07:17	16:43	04:30
21/12/2010	08:54	17:17	24:00:00	11:07	12:53	04:30
AUTOMNE	08:23	18:18	24:00:00	09:35	14:24	04:30
22/12/2010	08:54	17:18	24:00:00	11:06	12:54	04:30
21/03/2010	07:10	19:21	24:00:00	07:19	16:41	04:30
HIVER	08:20	18:14	24:00:00	09:36	14:23	04:30

➤ **Avant travaux – Avant extinction partielle (Base 2009)**

- Puissance installée totale (sans consommation des ballasts): 709 kW – puissance moyenne au point lumineux : 140 W
- Consommation : 3375 GWh
- Coût consommation réelle 2009 : 270 000 € TTC

Part Fixe (Abonnement) 96 500 €

Part variable 173 500 €

➤ **Avant travaux – Après extinction partielle**

- Consommation estimée : 2206 GWh
- Coût consommation estimée 2011 : 210 000 € TTC soit 60 000 € d'économie.

➤ **Après travaux (économie réalisée principalement par le remplacement des Ballons Fluorescents par des sources plus performantes)**

- Consommation estimée (2829 h/an) : 1718 GWh
- Coût estimé : 185 000 € TTC SOIT UNE ECONOMIE DE 25 000 € TTC / AN

Réclamations auprès des services techniques : 3 réclamations :

- Réclamation de sentiment d'insécurité (3 personnes)
(dont 1 personne qui éclaire la nuit chez elle).***



NOTE ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DÉLINQUANCE, UN LIEN CONTESTÉ

L'efficacité de l'éclairage dans la dissuasion de la délinquance est, contrairement aux idées reçues, loin d'être établi. Probablement parce que le délinquant bénéficie tout autant que sa victime d'un environnement éclairé. Il s'agit de la conclusion de différents travaux conduits ces dernières années, que ce soit dans des études américaines ou françaises. La vulnérabilité des personnes la nuit serait à rechercher davantage dans la désertion des espaces et l'absence de secours dans une rue vidée de ses habitants. A titre d'exemple, la ville de Ploemeur dans le Morbihan qui compte 19.000 habitants a expérimenté pendant six mois (entre 2008 et 2009) l'extinction de son éclairage public entre 01h00 et 05h00 sans incidence notable sur la sécurité des biens et des personnes. L'absence de lumière a limité les rassemblements de jeunes sur les espaces publics dans les villes ayant décidé de poursuivre l'expérience.

Il n'y a pas d'étude scientifique qui établisse un lien entre la baisse de la délinquance et l'éclairage. Mais l'ambiance d'un lieu contribue au sentiment d'insécurité ; Etre dans une rue sombre fait que l'on a davantage peur. Dans le domaine de la sûreté urbaine, on constate en effet des effets pervers à tout : qui dit éclairage, dit zone d'ombre à proximité et la création d'un niveau d'anxiété supplémentaire. Avec l'éclairage, on voit venir l'agresseur, mais celui-ci voit aussi sa cible de plus loin...

Les débats autour de ces études ont aussi mené à mettre en avant la question du « sentiment d'insécurité » difficilement mesurable. On ne peut avoir qu'une assurance très limitée qu'un éclairage renforcé prévienne la délinquance, en particulier parce que l'on ne sait pas si les délinquants utilisent la lumière à leur propre avantage.

Cependant, les effets d'une extinction de l'éclairage public sur le travail de la gendarmerie nationale et de la police municipale de Cesson-Sévigné modifient sensiblement notre mode de surveillance. Cette situation rend par exemple difficile des actions de contrôle routier des automobilistes dans des conditions de sécurité optimale. Le personnel de certains établissements de restauration basés sur l'axe est-ouest peut exprimer un sentiment d'insécurité au moment de la fermeture tardive.

Au regard des événements récents près de l'établissement Mc Donald's et pour les motifs ci-dessus décrits, nous préconisons (gendarmerie nationale & police municipale) le maintien de l'éclairage public sur deux ou trois points stratégiques de la rue de Rennes, axe routier majeur de la ville pouvant servir d'échappatoire pour des auteurs de faits délictuels.

Même si quelques habitants ont évoqué la coupure de l'éclairage public, sans toutefois apporter une critique marquée ; La police municipale n'a reçu aucune doléance sérieuse et « officielle » de particulier sur l'extinction de l'éclairage sur le territoire communal.

Chef de service de classe supérieure

Le 02.02.2011

Yannick LE SCORNET

Avis de la gendarmerie

- Favorable à l'éclairage des grands axes de la commune.
- L'absence d'éclairage est une gêne pour l'exercice de leurs missions notamment au moment des contrôles . Question de la sécurité des gendarmes (moins de visibilité)
- Souci sur la rue de rennes compte tenu des nouvelles populations et de l'ouverture du Mac Donald jusqu'à 3 heures du matin.

ZI RIGOURDIERE - ADER :

- Délinquance extérieure car la commune se trouve à un carrefour autoroutier.
- Rappel que les délinquants ont peur du bruit, des caméras et des lumières
- Coupure totale ou pas de coupure. Il faudrait une situation intermédiaire .
Pour le moment toujours pas dans l'expérimentation

ZI SUD EST - ACTIV'EST :

- En test depuis Décembre 2010, aucun souci signalé - RAS

Lycée Sévigné :

- Souci de visibilité notamment sur les grands axes.
- Les trottoirs, vélos et piétons sont moins bien repérés.

Point technique sur les solutions techniques d'éclairage public

Eclairer 1 luminaires sur 2 :

- Problème d'uniformité d'éclairage et de sécurité (Notion de zones d'ombres).
- Problème de coût important pour refaire le câblage.

Eclairer avec des détecteurs de présence :

- Système non fiable.
- Problème des lampes à décharge et de durée vie de la lampe (Lampe inadaptée);

Eclairage à leds :

- Puissance des lampes faibles (Exemple 42 W à la place de 70 W)
- Investissement important (Exemple RN 12 piste cyclable – lanterne à 1109 € en leds au lieu de 360 € en SHP)
- Eclairage sans cesse en évolution à la fois techniquement et financièrement.
- Vérifier la sécurité des lampes sur la santé.

Réduction de puissance (Existant sur quartier Beausoleil) :

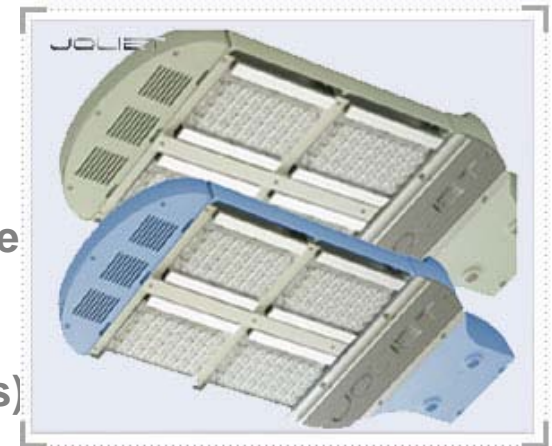
- Système à installer sur un parc en bon état.
- Réduire la puissance des lampes et adapter le niveau d'éclairement à l'usage

Eclairage alternatif :

- Adapter pour les zones sans branchement électrique.
- Investissement important pour une durée de vie inférieure

Horloges astronomiques :

- Mise en place depuis le 15 juin 2010 de cellules horloges astronomiques (voir les périodes d'éclairements)



Le point avec les autres communes voisines

-Exemple de Lannion - L'éclairage public va être réduit à Lannion lundi 31 janvier 2011

La ville de Lannion veut réduire sa facture d'éclairage public (243 000 € en 2009 pour 5 000 points lumineux) en éteignant de 23 h 30 à 6 h une partie des luminaires restant allumés en permanence. Pour des raisons de sécurité, l'éclairage permanent sera conservé sur les principales voies de circulation, dans l'hyper-centre et aux abords des bâtiments publics (hôpital, mairie...) Cette opération, qui nécessite d'importants travaux en raison de la complexité du système d'éclairage, va s'étaler sur plusieurs années. La mairie compte sur une économie de près de 40 000 € d'ici trois ou quatre ans.

- Exemple de Betton (10 000 habitants).

Eclairage semi permanent.

- Coupure en semaine de 00 H 30 à 06 H 00

La commune de Betton communique sur son site sur la programmation du renouvellement des lampes totale du parc par l'entreprise de maintenance en février mars 2011.

- Exemple de Pacé (10 000 habitants).

Eclairage semi permanent

- Coupure de 00 h 30 à 06 H 00 (Nuits du dimanche au jeudi)

- Permanent pour les nuits de Vendredi et Samedi.



Proposition d'amélioration

- Poursuivre l'expérimentation de coupure de l'éclairage public avec extinction au quartier de la Rigourdière.*
- Etudier la faisabilité d'éclairer les ronds points principaux ainsi que des traversées piétonnes.*